



PETROCI CI-11 LTD

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT SUR LES ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2019

PETROCI CI-11 LTD

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDEPENDANT SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2019

A la Direction Générale de la succursale,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre succursale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2019, sur l'audit des états financiers annuels de la société PETROCI CI-11, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers annuels de la société PETROCI CI-11, comprenant le bilan au 31 décembre 2019, ainsi que le compte de résultat et le tableau financier des ressources et emplois pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

A notre avis, les états financiers annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice conformément aux règles et méthodes comptables édictées par le SYSCOHADA.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur indépendant relatives à l'audit des états financiers annuels » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément au Code d'éthique et de déontologie des experts-comptables de Côte d'Ivoire et les règles d'indépendance qui encadrent l'audit et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-avant, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- **Informations figurant en annexe des états financiers**

Nous attirons votre attention sur l'information donnée dans la note 2C « Dérogation aux postulats et conventions comptables » des notes annexes aux états financiers où figure la mention « conformément aux dispositions de l'article 24 du contrat de partage de production signé avec le gouvernement de Cote d'Ivoire en date du 27 Juin 1992, les comptes, livres et registres sont tenus en US Dollars ».

- **Situation juridique de PETROCI CI-11**

La société PETROCI CI-11 est une succursale de PETROCI CI-11 international Limited, société basée aux îles Caïmans et elle-même filiale de PETROCI Holding.

Conformément à l'article 120 de l'Acte Uniforme OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, : « Quand elle appartient à une personne étrangère, la succursale doit être apportée à une société de droit, préexistante ou à créer, de l'un des États parties, deux (2) ans au plus tard après sa création, à moins qu'elle ne soit dispensée de cette obligation par un arrêté du ministre chargé du commerce de l'État partie dans lequel la succursale est située ».

Par ailleurs, selon les dispositions de l'article 891-2 de l'Acte Uniforme précité, les dirigeants sociaux d'une société étrangère dont la succursale, au-delà d'une durée de 2 ans, n'a été ni apportée à une société de droit préexistante ou à créer de l'un des États parties, ni radiée, encourrent des sanctions. La création de la succursale ayant eu lieu en août 2013, il conviendra pour PETROCI CI-11 d'entamer les démarches pour régulariser son statut juridique, à défaut de justifier d'un arrêté portant extension de son délai d'existence sous la forme de succursale.

- **Impact Covid 19**

Nous attirons votre attention sur l'information donnée dans la note 38 des notes annexes aux états financiers annuels relative à la survenance post clôture de la crise sanitaire du Covid 19 et l'analyse de son impact sur l'activité de la société.

Responsabilité de la direction générale relative aux états financiers

La Direction générale est responsable de l'établissement et la présentation sincère des états financiers conformément aux Normes Internationales d'Information Financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle estime nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, il incombe à la Direction générale d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction générale a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à elle. Il incombe à la Direction générale de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière du groupe.

Responsabilité de l'auditeur indépendant relative à l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Nos responsabilités pour l'audit des états financiers sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe du présent rapport de l'auditeur.

Abidjan, le 13 novembre 2020

L'Auditeur Indépendant
Deloitte Côte d'Ivoire



Fanny ONDIAS
Expert-comptable diplômée
Associée